

COMMENT GÉRER VOTRE DETTE D'ÉTUDIANT

Quelles sources de financement pourraient servir à alléger votre fardeau d'endettement?

Les frais associés à l'enseignement postsecondaire et à la formation professionnelle peuvent être très élevés, même pour ceux et celles qui reçoivent une aide financière. Les gouvernements du Manitoba et du Canada travaillent de concert pour aider à alléger le fardeau d'endettement lié à l'éducation, et ce, en offrant deux bourses aux étudiants : la Bourse du gouvernement du Manitoba et la Bourse d'études canadienne du millénaire (voir cidessous). Si vous soumettez une demande dans le cadre du Programme manitobain d'aide aux étudiants, vous serez automatiquement candidat à ces deux programmes.

Mesures destinées à réduire l'endettement des étudiants

Bourse du millénaire du Manitoba – (programme financé conjointement par la province du Manitoba et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire)

Ce programme de remise de la dette est financé conjointement à hauteur de 10,7 millions de dollars par année par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et de 8,1 millions de dollars par le gouvernement du Manitoba. Ces fonds réduisent le montant total des prêts d'études annuellement contractés par les étudiants. Les étudiants qui ont bien terminé l'année scolaire 2005-2006 bénéficient d'une réduction de leur dette de prêt d'études d'environ 6 400 \$.

Les étudiants qui présentent une demande de prêt d'études canadien et de prêt étudiant du gouvernement du Manitoba sont automatiquement pris en considération pour ce programme de remise destiné à tous les étudiants qui étudient au Canada. Ceux qui sont admissibles à ce financement reçoivent normalement une notification en septembre après avoir terminé leur programme d'études annuel.

La réduction du montant de prêt d'études est imputée aux comptes des étudiants au plus tard la mi-septembre de chaque année après la fin de leur période d'études. Par exemple, les étudiants admissibles qui reçoivent un prêt étudiant en septembre 2006 auront une réduction au montant de leurs dettes en septembre 2007 après avoir bien terminé leur période d'études.

Ces bourses sont directement imputées au montant total des prêts d'études canadiens ou des prêts étudiants du Manitoba. Chaque année, la limite des prêts est établie en fonction de deux choses : le budget total du programme de remise de prêt et le nombre d'étudiants admissibles.

Programmes d'exemption d'intérêts

Si vous avez de la difficulté à rembourser vos prêts étudiants manitobains ou canadiens parce que vous n'êtes pas employé ou ne gagnez pas assez d'argent pour effectuer le paiement mensuel minimal exigé, ce sont les gouvernements qui paieront l'intérêt de vos prêts pour vous, et ce, pendant une période maximale de 30 mois. Tous les six mois, il faut présenter une nouvelle demande d'exemption d'intérêts. Une période prolongée de 24 mois peut être possible.

Ces programmes sont destinés aux emprunteurs résidant au Canada :

- Les demandes d'exemption d'intérêts des prêts canadiens d'études sont offertes par le Centre de service national de prêts aux étudiants.
- Les demandes d'exemption des prêts étudiants du gouvernement du Manitoba accordés avant le 1er août 2001 sont offertes par les prêteurs.
- Les demandes d'exemption d'intérêts des prêts étudiants du gouvernement du Manitoba accordés après le 1er août 2001 sont offertes par l'Aide aux étudiants.

Réduction de la dette en cours de remboursement - (aide fédérale et provinciale)

Les programmes de Réduction de la dette en cours de remboursement permettent de venir en aide aux emprunteurs qui sont lourdement endettés et qui ont de la difficulté à effectuer le paiement minimal exigé de leur prêt canadien d'études ou de leur prêt étudiant du gouvernement du Manitoba. Pour être admissibles, les emprunteurs doivent satisfaire à certains critères : entre autres, participer au programme d'exemption d'intérêts et consentir à amortir leurs prêts sur une période prolongée. Ces programmes sont offerts aux emprunteurs canadiens résidant au Canada.

Dans le cadre des programmes de Réduction de la dette en cours de remboursement fédéral et provincial, le principal sur votre prêt canadien d'études et sur votre prêt-étudiant du gouvernement du Manitoba peut être réduit considérablement.

Pour plus de renseignements sur le programme de Réduction de la dette en cours de remboursement fédéral, visitez le site Web suivant : www.cibletudes.ca. Pour plus de renseignements sur le programme de Réduction de la dette en cours de remboursement provincial, communiquez avec l'Aide aux étudiants du Manitoba au 1 204 945-6321 (à Winnipeg) ou au 1 800 204-1685 (sans frais au Manitoba à l'extérieur de Winnipeg).

Site Web : www.manitobastudentaid.ca